

CONVENTION d'Objectifs et de Gestion

2016-2020

Une feuille
de route
pour 5 ans



SIMPLIFIER
la relation avec le client



AGIR
pour la santé des adhérents



RÉDUIRE
les inégalités sociales

LUTTER
contre la fraude



RENFORCER
le pilotage central



ÊTRE
un employeur responsable



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

La cinquième Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la MSA et l'État* a été signée. Ce contrat est avant tout un engagement entre l'État et la MSA. Elle confirme notre périmètre d'actions et nous donne une visibilité sur 5 ans : elle est notre feuille de route jusqu'en 2020.

6 GRANDS AXES



1. SIMPLIFIER

la relation avec les adhérents

Dans le cadre de la nouvelle COG, la MSA œuvrera pour assurer un service des prestations performant et homogène sur tout le territoire. Une attention particulière aux délais de liquidation sera ainsi portée.

La MSA continuera à mettre en place une relation de service personnalisée.

Elle se traduira par le développement de parcours client. Elle répondra aussi aux enjeux de la proximité : ses choix d'implantation tiendront compte de la diversité des territoires.

La MSA agira pour la simplification des démarches des employeurs. Elle œuvrera aussi sur la période au déploiement de la Déclaration sociale nominative (DSN) et du Titre emploi service agricole (Tesa).

Pour finir, la MSA agira pour améliorer le recouvrement des cotisations sociales. Elle développera également le recours à la procédure de "rescrit social".

11 engagements et 41 actions

MSA suivis. 4 thèmes :

- la relation de service
- la simplification et la dématérialisation
- la qualité de service
- le recouvrement

2. AGIR

pour la santé des adhérents

La MSA mettra en œuvre la stratégie nationale de l'État en matière de santé en favorisant une meilleure accessibilité aux soins, en optimisant les parcours de santé de ses ressortissants et en étant force de proposition pour rationaliser l'offre de soins en milieu rural.

La MSA contribuera ainsi au déploiement des programmes publics de vaccinations et de dépistages et développera des actions ciblées vers les jeunes, et les plus précaires.

La MSA coordonnera, dans le cadre de l'interrégime, une offre de services en ligne de prévention. Elle mettra en œuvre les actions prioritaires issues du Plan de santé et de sécurité au travail 2016-2020 et soutiendra les projets par des dispositifs financiers incitatifs.

9 engagements et 34 actions

MSA suivis

3 thèmes :

- la politique de santé
- la prévention
- la santé-sécurité au travail

3. RÉDUIRE

les inégalités sociales

La MSA harmonisera ses offres d'action sociale, tout en valorisant ses savoir-faire spécifiques. Pour les retraités, elle développera des actions collectives de prévention pour le bien vieillir en interrégime.

Elle poursuivra ainsi le financement à parité des prestations "petite enfance" versées aux structures d'accueil.

Pour finir, la MSA favorisera l'inclusion dans l'emploi des actifs agricoles en difficulté professionnelle.

3 engagements et
9 actions MSA suivis



Développer des services aux adhérents et aux entreprises".

L'État s'engage ainsi, pour les 5 prochaines années, à verser les dotations nous permettant de mener à bien nos métiers. En échange, nous nous engageons à orienter nos actions pour atteindre 6 grands axes. 50 engagements et 183 actions MSA seront mesurés et restitués.

* Représenté par nos trois ministères de tutelle : ministère des Affaires sociales et de la Santé, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et ministère des Finances et des Comptes publics.

- feuille de route sur 5 ans
- 50 engagements et 183 actions MSA
- 4 fonds de financement
- 4 signataires : la MSA et les 3 tutelles

Ils répondent aux deux grandes ambitions de la convention :

- le développement des services aux adhérents et aux entreprises,
- l'amélioration de la performance globale de la MSA.

4. LUTTER contre la fraude

Un des défis majeurs pour la MSA sera de compléter son dispositif de maîtrise des risques. Dans ce cadre, elle mènera des actions pour étendre le dispositif de contrôle interne.

Des actions seront ainsi conduites pour maîtriser les risques financiers, pour garantir la bonne mise en œuvre du plan de contrôle de l'agent comptable.

La MSA aussi renforcera ses résultats dans la lutte contre la fraude, par un meilleur ciblage et en contribuant aux échanges d'informations interrégimes. En parallèle, elle s'adaptera pour maîtriser les risques des nouveaux enjeux (DSN, LURA, PUMa...).

5 engagements et 15 actions
MSA suivis

5. RENFORCER le pilotage central

Afin d'optimiser la performance de son réseau, la MSA fait le choix de développer des mutualisations de proximité. Elles seront pilotées par la Caisse centrale. Par ailleurs, la MSA définira un programme d'optimisation des processus, pour réduire les écarts de performance entre les caisses.

La MSA simplifiera sa gouvernance informatique, en fusionnant les activités de maîtrise d'œuvre et d'exploitation au sein d'une même et unique entreprise.

Elle lancera un nouveau Plan national immobilier (PNI) et poursuivra le développement des achats durables. Elle améliorera le pilotage de ses processus, à travers le développement du contrôle de gestion et le dialogue de gestion avec les MSA.

La MSA confirmera son rôle d'expert en renforçant la maîtrise de ses processus de production de données statistiques.

16 engagements et 58 actions
MSA suivis. 5 thèmes :

- le pilotage de la performance
- l'informatique
- l'immobilier
- les achats
- les statistiques

6. ÊTRE un employeur responsable

L'évolution des métiers et des organisations sera accompagnée par une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) performante, visant à la fois la satisfaction des collaborateurs et l'efficacité des organismes.

3 engagements et 20 actions
MSA suivis

“
Améliorer la
performance globale
de la MSA”.

LES MOYENS ALLOUÉS

La MSA, au même titre que les autres acteurs de la protection sociale, doit continuer à optimiser sa gestion, pour répondre aux nouvelles exigences, afin d'œuvrer au redressement des comptes sociaux.

La nouvelle convention avec l'État montre la prise en compte de nos efforts fournis depuis de nombreuses années. Ainsi, les quatre fonds qui constituent le budget de la MSA seront en grande partie maintenus :

- le FNASS (Action sanitaire et sociale) : le budget actuel est reconduit, malgré la baisse régulière de la population agricole gérée. L'enveloppe de la prise en charge des cotisations reste ainsi inchangée, à hauteur de 30 millions par an.
- le FNPEISA (Prévention et éducation à la santé) : le budget est indexé sur l'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie). Sa progression est donc garantie, au minimum de 0,75 % par an.
- le FNPR (Risques professionnels) : il reste à la main de la MSA, qui pourra choisir ou non de faire évoluer la cotisation sociale associée et donc le budget disponible.
- le FNGA (Gestion de l'activité) : comme les autres acteurs de protection sociale, nos coûts de fonctionnement devront être réduits, à hauteur de 15 % sur 4 ans.

Les fonds de financement

FNASS →
FNPEISA ↗
FNPR →
FNGA ↘

La nouvelle convention définit également le principe de 30 % des départs à la retraite remplacés sur la période. En ce sens, les mutualisations entre MSA offrent des perspectives pour répondre à cette exigence.

3 engagements et 6 actions MSA suivis

L'enjeu de la nouvelle convention

De meilleurs services et plus de performances, tout en maîtrisant nos coûts, dans le respect de nos valeurs de mutualisme, de solidarité et de proximité.



L'essentiel & plus encore